

Province de Québec

Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton

PROCÈS-VERBAL de la réunion régulière tenue à la salle du conseil, 130, rue Principale, Sainte-Cécile-de-Milton, Province de Québec, le lundi 12 mai 2014 à compter de 19 heures 30.

PRÉSENCES: M. Richard Pigeon, conseiller siège no 1, M. Sylvain Roy, conseiller siège no 2, Mme Johanna Fehlmann, conseillère siège no 3, Mme Jacqueline Lussier Meunier, conseillère siège no 4, M. Claude Lussier, conseiller siège no 5 et Mme Marilyne Rodrique-Trudel, conseillère siège no 6, tous formant quorum sous la présidence de M. Paul Sarrazin, maire.

Mme Francine Rivest, directrice générale et secrétaire-trésorière est également présente.

19 personnes assistent à la séance.

2014-05-151 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE – INFORMATIONS GÉNÉRALES

Le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes dans la salle. Une minute de silence est demandée par le Maire. Il est 19 heures 30.

2014-05-152 MODIFICATION(S) À L'ORDRE DU JOUR / ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le quorum étant atteint,

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Pigeon appuyé par madame la conseillère Johanna Fehlmann et unanimement résolu par voix exprimées (6-0), que l'ordre du jour soit adopté comme suit :

Ajout :

Amendement à la résolution 13-12-347 - Nomination du maire suppléant et substitut à la MRC de La Haute-Yamaska – année 2014

Adopté

2014-05-153 AMENDEMENT À LA RÉOLUTION 13-12-347 - NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT ET SUBSTITUT À LA MRC DE LA HAUTE-YAMASKA – ANNÉE 2014

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Roy appuyé par monsieur le conseiller Claude Lussier et unanimement résolu par voix exprimées (6-0) :

- Que madame la conseillère Marilyne Rodrique-Trudel remplace monsieur le conseiller Richard Pigeon au poste de maire suppléant et de substitut au Conseil des Maires de la MRC de La Haute-Yamaska pour une durée indéterminée.

Adopté

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

2014-05-154 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 14 AVRIL 2014

Attendu que la section 9 Période de questions du procès-verbal du 14 avril 2014, à la 2^e question portant sur les salaires, comporte une erreur au niveau du salaire de la directrice de l'urbanisme et des travaux publics, qui devrait se lire 55 000 \$ et non 57 000 \$;

Il est proposé par madame la conseillère Jacqueline Lussier Meunier appuyé par monsieur le conseiller Richard Pigeon et unanimement résolu par voix exprimées (6-0), que le conseil approuve le procès-verbal avec correction de la séance ordinaire du 14 avril 2014.

Adopté

2014-05-155 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 22 AVRIL 2014

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Lussier appuyé par monsieur le conseiller Sylvain Roy et unanimement résolu par voix exprimées (6-0), que le conseil approuve le procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 avril 2014.

Adopté

2014-05-156 DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

- Lettre du Ministère de la Famille autorisant l'acquisition du terrain appartenant à la Municipalité par le CPE Rayons de soleil de Roxton Pond Inc.

- Orientation préliminaire de la CPTAQ négative pour la demande d'exclusion de la zone agricole d'une partie du lot 3 555 319. La demanderesse, en l'occurrence la MRC de la Haute-Yamaska, dispose d'un délai de 30 jours pour présenter ses observations écrites et demander une rencontre avec la CPTAQ.

ADMINISTRATION / RESSOURCES HUMAINES / JURIDIQUE / COUR MUNICIPALE

2014-05-157 DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL RELATIF AU RÈGLEMENT DE DÉLÉGATION 435-2006

Conformément aux dispositions du règlement 435-2006, la directrice générale a déposé aux membres du Conseil de la municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton le rapport des paiements effectués ainsi que la liste des dépenses autorisées durant le mois d'avril 2014.

2014-05-158 APPROBATION DE LA LISTE DES PAIEMENTS ÉMIS

Il est proposé par madame la conseillère Marilyne Rodrigue-Trudel appuyé par monsieur le conseiller Claude Lussier et unanimement résolu par voix exprimées (6-0), que le Conseil approuve la liste des chèques émis en date du 14 avril 2014 numéros C1300376, C1400147, C1400154 à C1400167 et L1400008 à L1400016 au montant total de 12 142,10 \$.

Adopté

2014-05-159 APPROBATION DES COMPTES À PAYER

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Pigeon appuyé par madame la conseillère Johanna Fehlmann et unanimement résolu par voix exprimées (6-0),

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

- que le Conseil approuve les comptes à payer en date du 14 avril 2014 au montant de 70 802,19;
- que le Conseil autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à en effectuer le paiement.

Adopté

2014-05-160 REPORT DU DÉPÔT DE L'ÉTAT FINANCIER COMPARATIF – 1^{ER} SEMESTRE

Attendu que selon l'article 176.4 du Code municipal du Québec, la directrice générale et secrétaire-trésorière doit déposer les états financiers comparatifs du 1er semestre au plus tard lors de la séance ordinaire tenue au mois de mai;

Il est proposé par madame la conseillère Johanna Fehlmann appuyé par monsieur le conseiller Richard Pigeon et résolu unanimement par voix exprimées (6-0), que le dépôt du rapport des états financiers comparatifs au premier semestre soit reporté à la prochaine assemblée régulière du conseil.

Adopté

2014-05-161 CONGRÈS 2014 DE LA FQM – RÉSERVATION DE CHAMBRES

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Lussier appuyé par madame la conseillère Marilyne Rodrigue-Trudel et résolu unanimement par voix exprimées (6-0),

- que le Conseil autorise la réservation de deux chambres pour deux nuits à l'Hôtel Delta Québec au tarif préférentiel de 434,00 \$ chacune, plus les taxes applicables, dans le cadre du congrès 2014 de la FQM;
- que la directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée à effectuer le paiement des réservations des chambres si requis.

Adopté

2014-05-162 FERMETURE DE LA MUNICIPALITÉ – VACANCES ANNUELLES

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Roy appuyé par madame la conseillère Marilyne Rodrigue-Trudel et résolu unanimement par voix exprimées (6-0), que ce conseil autorise la fermeture de la municipalité pour la période du lundi 21 juillet au vendredi 1er août 2014 inclusivement.

Adopté

2014-05-163 ADOPTION – RÈGLEMENT 529-14 ABROGEANT LE RÈGLEMENT 512-2013 PRÉVOYANT LE FINANCEMENT, AU MOYEN D'UN MODE DE TARIFICATION DE LA QUOTE-PART PAYABLE À LA MRC DE LA HAUTE-YAMASKA POUR LES TRAVAUX D'ENTRETIEN DANS LE COURS D'EAU FERNAND TAYLOR

Attendu qu'il y a lieu d'abroger le règlement 512-2013 intitulé « Règlement prévoyant le financement, au moyen d'un mode de tarification de la quote-part payable à la MRC de la Haute-Yamaska pour les travaux d'entretien dans le cours d'eau Fernand Taylor »;

Attendu qu'un avis de motion a été donné lors de la séance du 2 décembre 2013, en vue de l'adoption d'un règlement à cette fin;

Considérant qu'une copie du présent règlement a été transmise aux membres du Conseil présents au plus tard deux (2) jours juridiques avant la séance à laquelle le présent

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

règlement doit être adopté et que tous les membres du Conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 445 du Code municipal;

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Roy appuyé par monsieur le conseiller Richard Pigeon et résolu unanimement par voix exprimées (6-0), que le Conseil adopte le règlement 529-14 abrogeant le règlement 512-13 prévoyant le financement, au moyen d'un mode de tarification de la quote-part payable à la MRC de la Haute-Yamaska pour les travaux d'entretien dans le cours d'eau Fernand Taylor.

Adopté

2014-05-164

COURS D'EAU FERNAND TAYLOR

Attendu que le règlement 512-2013 intitulé « Règlement prévoyant le financement, au moyen d'un mode de tarification de la quote-part payable à la MRC de la Haute-Yamaska pour les travaux d'entretien dans le cours d'eau Fernand Taylor » a été abrogé par le règlement 529-2014;

Attendu que la MRC de La Haute-Yamaska a facturé, à la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton, sous forme de quote-part, les travaux exécutés dans ce cours d'eau Fernand Taylor, un montant de 18 843,09 \$;

Attendu que le Conseil de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton souhaite financer ces travaux par le fonds général;

Attendu que certains contribuables ont déjà payé la tarification prévue par le règlement 512-2013;

Il est proposé par madame la conseillère Jacqueline Lussier Meunier appuyé par monsieur le conseiller Richard Pigeon et résolu unanimement par voix exprimées (6-0),

- que les travaux exécutés dans le cours d'eau Fernand Taylor au montant de 18 843,09 \$ soient financés par le fonds général;
- que les contribuables ayant déjà payé la tarification prévue par le règlement 512-2013 soient remboursés ainsi que les intérêts applicables au taux d'intérêt en vigueur sur la taxe foncière.

Adopté

SÉCURITÉ PUBLIQUE / POLICE – INCENDIE – PREMIERS RÉPONDANTS

2014-05-165

RATIFICATION DE L'EMBAUCHE ET LA FORMATION DE MADAME JULIE DUFOUR À TITRE DE PREMIER RÉPONDANT

Il est proposé par madame la conseillère Johanne Fehlmann appuyé par monsieur le conseiller Sylvain Roy et résolu unanimement par voix exprimées (6-0),

- que le Conseil ratifie l'embauche de Madame Julie Dufour à titre de premier répondant;
- que le Conseil autorise la formation de Madame Dufour auprès de la firme Réanimation Sauve-Vie.

Adopté

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

TRAVAUX PUBLICS / CHEMINS – ROUTES / BÂTIMENTS - TERRAINS

2014-05-166 SIGNALISATION – RATIFICATION DE CONTRAT

Attendu que le Conseil souhaite nettoyer ses fossés sur le 3^e Rang Est et Ouest et sur la route Lanctôt;

Attendu que la présence de signaleurs est requise;

Attendu que la directrice générale et secrétaire-trésorière a procédé à la vérification, en date du 7 mai 2014, auprès du RENA et du Directeur général des élections, à l'effet que le Groupe Signalyse n'apparaît pas au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics;

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Roy appuyé par monsieur le conseiller Richard Pigeon et résolu unanimement par voix exprimées (6-0),

- que le Conseil ratifie l'embauche du Groupe Signalyse au tarif horaire de 83,50 \$ plus les taxes applicables;
- que cette dépense soit financée à même le surplus affecté aux travaux d'infrastructure.

Adopté

2014-05-167 BALAI DE RUES – AMENDEMENT À LA RÉOLUTION 14-04-123

Soumis : Renonciation par Entreprise Clément Forcier au contrat octroyé par la résolution 14-04-123

Attendu que le Conseil par la résolution 14-04-123, a octroyé le contrat au plus bas soumissionnaire conforme : Entreprise Clément Forcier;

Attendu que Entreprise Clément Forcier renonce à ce contrat;

Attendu que Bromont Terrasse est, suite à ce renoncement, la plus basse soumission conforme;

Attendu que la directrice générale et secrétaire-trésorière a procédé à la vérification, en date du 7 mai 2014, auprès du RENA et du Directeur général des élections, à l'effet que Bromont Terrasse n'apparaît pas au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics;

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Lussier appuyé par monsieur le conseiller Sylvain Roy et résolu unanimement par voix exprimées (6-0), que la résolution 14-04-123 soit amendée :

- que la soumission de l'entreprise Clément Forcier est rejetée;
- que la soumission retenue est Bromont Terrasse pour un taux horaire de 94 \$ plus taxes pour les années 2014 et 2015.

Adopté

2014-05-168 PROFILAGE ET CREUSAGE DU 3^E RANG OUEST, 3^E RANG EST ET DU CHEMIN LANCTÔT – AMENDEMENT À LA RÉOLUTION 2014-04-146

Attendu que le montant total autorisé par la résolution 2014-04-146 pour le profilage et le creusage du 3^e Rang Ouest, 3^e Rang Est et du Chemin Lanctôt est de 25 000 \$;

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

Attendu que le budget total révisé pour ces travaux est supérieur à ce montant;

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Lussier appuyé par madame la conseillère Marilynne Rodrigue-Trudel et résolu unanimement par voix exprimées (6-0);

Que, le conseil ratifie l'amendement à la résolution 2014-04-146 pour le profilage et le creusage du 3^E Rang Ouest, 3^E Rang Est et du Chemin Lanctôt de sorte que le montant de ces travaux soit inférieur à 25 000 \$ taxes incluses pour chaque entrepreneur.

Adopté

2014-05-169 NIVELAGE DES CHEMINS NON ASPHALTÉS

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Lussier appuyé par madame la conseillère Jacqueline Lussier Meunier et résolu unanimement par voix exprimées (6-0) que le Conseil ratifie le nivelage des chemins non asphaltés par Excavation Alain Voyer au tarif horaire de 112 \$ plus taxes pour un coût total estimé à 1 000 \$ plus taxes.

Adopté

URBANISME / ENVIRONNEMENT / HYGIÈNE DU MILIEU

2014-05-170 DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL DES PERMIS ÉMIS

La directrice de l'urbanisme et des travaux publics a déposé aux membres du Conseil de la municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton le rapport des permis émis durant le mois d'avril 2014 soit :

Émission de permis	15
Agrandissement	2
Brûlage	1
Certificat d'autorisation – Autre	1
Construction	2
Démolition	1
Piscine	1
Captage des eaux souterraines	1
Rénovation	4
Installation septique	2

Pour un montant total de 632 200,00 \$

SERVICE COMMUNAUTAIRE / CULTURE / LOISIRS / COMMUNICATION

2014-05-171 EMBAUCHE DU PERSONNEL DU CAMP DE JOUR

Il est proposé par madame la conseillère Jacqueline Lussier Meunier appuyé par madame la conseillère Johanne Fehlmann et résolu unanimement par voix exprimées (6-0),

- que le Conseil retienne les services de Madame Sarah Ménard, à titre de chef d'équipe du camp de jour, pour une période de 10 semaines débutant le 16 juin jusqu'au 22 août 2014 sur une base de 40 heures par semaine;
- que le Conseil autorise l'engagement de Mesdames Maude Fontaine, Laurie Lagacé et Monsieur Jimmy Fontaine à titre d'animatrice et animateur pour une période de 9 semaines débutant le 16 juin jusqu'au 15 août 2014 sur une base de 40 heures par semaine;

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

- que le Conseil autorise l'engagement de Mesdames Clara Lagacé et Sara Dumont en soutien pour la saison 2014;
- que les salaires seront appliqués selon la structure salariale en vigueur pour le camp de jour.

Adopté

2014-05-172 FORMATION POUR LE PERSONNEL DU CAMP DE JOUR

Il est proposé par madame la conseillère Marilyne Rodrique-Trudel appuyé par madame la conseillère Johanne Fehlmann et résolu unanimement par voix exprimées (6-0), d'autoriser les formations suivantes :

- Formation DAFA pour le chef d'équipe du camp de jour au coût de 100 \$ plus taxes, les 10 et 11 mai 2014 à Brossard plus les frais de déplacement remboursables selon la politique en vigueur.
- Formation RCR / Épipen pour un animateur et le préposé au service de garde, au coût de 120 \$ plus taxes.

Adopté

2014-05-173 FÊTE DE LA SAINT-JEAN-BAPTISTE – BUDGET

Attendu que le Conseil a la volonté d'agrémenter la vie de ses familles par des activités diversifiées et gratuites;

Il est proposé par madame la conseillère Marilyne Rodrique-Trudel appuyé par monsieur le conseiller Richard Pigeon et résolu unanimement par voix exprimées (6-0),

- que le Conseil prend connaissance du budget détaillé soumis pour cette activité et l'autorise, au montant de 7 000 \$ plus taxes;
- que la directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée à faire les paiements.

Adopté

2014-05-174 FÊTE DE LA SAINT-JEAN-BAPTISTE – FEU D'ARTIFICE

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Lussier appuyé par madame la conseillère Johanne Fehlmann et résolu unanimement par voix exprimées (6-0),

- que le Conseil accepte l'offre de services de Royal Pyrotechnie Inc au montant de 3 044,14 \$ plus taxes pour le déploiement d'un feu d'artifice à être réalisé à la Saint-Jean-Baptiste;
- que le Conseil autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer le contrat pour et au nom de la municipalité;
- que la directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée à faire les paiements.

Adopté

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE / INDUSTRIEL

Tirage de la tablette électronique, offerte par Cimtech Inc, dans le cadre de la consultation publique sur la communication : monsieur Michel Lussier gagne cette tablette électronique. Monsieur le maire remercie les participants à la consultation publique et au sondage et les bénévoles.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Q. : Qu'en est-il de la subvention dans le cadre du pacte rural pour l'achat d'un véhicule pour les premiers répondants ?

Monsieur le maire répond : Le Conseil a fait des représentations auprès du CLD pour récupérer cette subvention mais les faits reprochés étant considérés sans équivoque par le CLD, la subvention est retirée tel que prévu aux normes du CLD.

Q : Demande d'informations relatives au pavage des 3e Rang Est et Ouest et de la route Lancôt

Monsieur le maire répond : Les travaux débuteront la semaine du 9 juin et se termineront avant le 18 juillet 2014. Les travaux commenceront par le 3E Rang Ouest. Les 3E Rang Est et Ouest seront probablement bloqués lors des travaux de pavage car la largeur complète du chemin se fait d'un seul coup. Deux ponceaux seront préalablement remplacés sur le 3E Rang Ouest.

Q : Qu'en est-il de la possibilité d'avoir un écran annonce électronique?

Monsieur le maire répond : Le précédent conseil avait réservé des fonds pour ce projet. L'actuel conseil va réévaluer cette acquisition dans le cadre de son projet communication.

Q : Plusieurs ponceaux et ventres de bœuf à réparer. La réparation de deux ponceaux avaient été donnée à contrat ?

Monsieur le maire répond : La Municipalité a déjà pris note de réparations requises sur Lancôt, Des Ormes, St-Pierre, ... Ces dossiers font actuellement l'objet d'une évaluation par le personnel de la Municipalité.

Q : Quelles raisons invoque la CPTAQ pour refuser la demande d'exclusion de la zone agricole du lot 3 555 319-P ?

Monsieur le maire répond : Deux arguments sont invoquées par la CPTAQ : 1) l'agglomération de recensement (il y a suffisamment d'espace dans les municipalités environnantes) et 2) la densification des terrains (nos exigences concernant la grandeur des terrains pourraient être moindres si on offrait un service (eau ou égouts). Le Conseil va faire des représentations auprès de la CPTAQ dans les prochaines semaines.

Q : Pourquoi les travaux sur le cours d'eau Fernand Taylor sont payés par la Municipalité ? Est-ce que ça crée un précédent ?

Monsieur le maire répond : La plainte reçue des citoyens taxés pour ces travaux nous apparaît recevable car ils n'avaient pas été informés au préalable de ces travaux. Dans une optique de saine gestion, le conseil a accepté d'assumer le coût de ces travaux.

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

Q : Un citoyen approche la Municipalité pour qu'elle demande par résolution au CEGEP de Granby de permettre à nos étudiants du CEGEP d'utiliser le transport scolaire régulier.

Monsieur le maire répond : La Municipalité va prendre les informations requises et donner suite à cette demande.

Q : Un citoyen nous mentionne que les commanditaires sont trop sollicités par la Municipalité pour ses activités.

Monsieur le maire répond : La Municipalité va prendre en considération cette information.

Q : Qu'est-ce qui est arrivé avec la résolution qui octroyait le contrat à Ben Benny pour le nettoyage des fossés.

Monsieur le maire répond : J'ai exercé mon droit de veto sur la résolution 14-04-125 « DEMANDE DE PRIX – PROFILAGE ET CREUSAGE DU 3E RANG OUEST, 3E RANG EST ET DU CHEMIN LANCTÔT – APPEL D'OFFRES – SCM-2014-10 » adoptée le 14 avril 2014. Par la résolution 2014/04/146, le Conseil a décidé que ces travaux soient faits en régie interne dans l'intérêt des citoyens.

Q : Un citoyen est intéressé par le 104 rue Principale. Il demande si le contrat de démolition a été donné.

Monsieur le maire répond au citoyen de passer au bureau municipal pour présenter sa demande.

Q : Concernant les travaux d'entretien des fossés sur les 3^E Rang Est et Ouest et la route Lanctôt, le citoyen veut savoir, concernant les citoyens qui ont reporté le nettoyage ou le remplacement de leur ponceau, si le citoyen paiera seulement le coût du ponceau et si la Municipalité assume les coûts des fossés. Il veut également savoir si ces travaux doivent être complétés avant le 9 juin 2014.

Monsieur le maire répond : Concernant les citoyens qui ont reporté le nettoyage ou le remplacement de leur ponceau dans la zone mentionnée, les citoyens paieront tous les coûts. Concernant l'échéance du 9 juin 2014, ça varie d'un cas à l'autre. La contrainte étant la protection de l'asphalte qui sera nouvellement installée.

Q : Les trottoirs qui ont été faits il y a trois ans sont déjà abîmés.

Monsieur le maire répond : Ce dossier a déjà été soumis par le Conseil au personnel municipal.

2014-05-175

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par madame la conseillère Jacqueline Lussier Meunier appuyé par madame la conseillère Johanne Fehlmann et résolu unanimement par voix exprimées (6-0), que la séance soit levée, l'ordre du jour étant épuisé. Il est 20 heures 30.

Francine Rivest
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Paul Sarrazin
Maire